

# LA GRAVE - LA MEIJE

## INFORMATIONS MUNICIPALES - JUIN 2016

### TELEPHERIQUE

Le cahier des charges de la future Délégation de Service Public est en cours de conception il doit être terminé début juillet 2016. La publication de la délégation de service public aura lieu de juillet à septembre et la négociation suivra. Le nouveau contrat devra être signé au printemps 2017 et il débutera le 15 juin 2017.

### MICRO CENTRALES HYDROELECTRIQUES

Plusieurs projets de centrales sont en cours sur la commune. Ces petits projets bien intégrés dans l'environnement (voir centrale de l'Oche ou centrale de Villar d'Arène) apportent des revenus financiers assez importants aux communes : des taxes (foncières, TPU ...) et des redevances pour l'utilisation des terrains pour le passage des conduites et l'implantation des bâtiments d'exploitation. Ces dernières étant négociées entre la commune et la société qui fait le projet. Lorsque la puissance électrique est inférieure à 4500 kilowatts les installations hydroélectriques relèvent d'une autorisation préfectorale et en dessus elles font l'objet d'une concession. Les taxes revenant aux communes sont supérieures en cas d'autorisation.

#### Voici la liste des projets :

- Sur le **Maurian Haut** (entre le lac du Goléon et Valfroide – Les Piloirs) : les travaux vont débuter cette année 2016. Alpes Hydro Energie est en charge du projet. L'eau est captée au niveau du lac du Goléon et l'usine sera installée aux Piloirs. Un bail emphytéotique a été établi pour une durée de 30 ans avec une rémunération de la commune de 8 % du chiffre d'affaires.
- Sur **l'Abéous** : la société MTPS est en charge du projet qui devrait débuter en 2017. La commune a vendu un certain nombre de terrains pour la réalisation de la conduite et du bâtiment d'exploitation pour un montant de 28 000 €. Le bâtiment sera situé au bas du torrent (Pra Foussas). La redevance est de 15 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Sur le **Maurian Bas** (entre Valfroide et le Bas du Coin) : GEG mène des négociations avec les propriétaires de terrains, la conduite devant relier Valfroide, les Hières et descendre vers le Bas du Coin. La rémunération de la commune est la suivante : partie fixe de 1 000 € + partie variable de 6 % du chiffre d'affaires.
- Sur la **Romanche** (Petit Pra Bessé – Clot Jullien) : le projet est mené par la société UNITE. La prise d'eau se fait dessous La Grave au Petit Pra Bessé et la canalisation suit le chemin communal jusqu'à la station d'épuration où un bâtiment d'exploitation est prévu. La rémunération prévue est : 10 % du chiffre d'affaires pendant 15 ans puis 12 % les 5 années suivantes.
- Sur le **Gâ** : l'Etat a attribué la concession au groupement SERHY/SCP. Des reconnaissances géotechniques ont eu lieu à l'automne 2015. La prise d'eau se fait au niveau du moulin du Vorze et l'usine sera installée aux Fréaux (sud-est du hameau).
- Sur la **Romanche entre Villar d'Arène et La Grave** : la société SERHY a réalisé une étude de faisabilité pour réaliser un projet hydroélectrique sur la Romanche. Un protocole d'accord a été signé le 1<sup>er</sup> mai 2011 avec un bail à construction dont la durée sera celle de l'autorisation préfectorale. La rémunération des communes étant de 6 % du chiffre d'affaire pendant 10 ans, 7 % du chiffre d'affaires les 10 années suivantes et 13 % du chiffre d'affaires jusqu'à la fin du bail, répartie par moitié pour chaque commune.

## INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

**CHAPELLE DES FREAUX** : Le financement est presque arrêté aussi les entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux intérieurs (maçonnerie, menuiserie et électricité). Les travaux devraient démarrer cet été 2016.

**EAU DES HIERES** : Le financement du réseau d'eau par le Département pourrait être acquis en fin d'année aussi les travaux ne devraient pas débuter avant 2017. Le financement de la voirie par la Région n'est pas encore acquis.

La consultation des entreprises aura lieu en septembre 2016 et les travaux débiteront au printemps 2017.

**EAU DU BAS DU COIN** : Une canalisation d'eau doit être installée entre Ventelon et Le Bas du Coin pour alimenter la future caserne de pompiers qui sera construite par la Communauté de Communes du Briançonnais au Bas du Coin et les différents bâtiments existants. Des demandes d'autorisation de passage ont été envoyées début juin 2016 aux propriétaires des terrains concernés par l'opération. A noter que la caserne des pompiers utilisera principalement l'eau pour un usage domestique (sanitaires, entretien du bâtiment, des véhicules...) donc des volumes modérés qui ne mettront pas en péril l'alimentation en eau potable des hameaux hauts. Lors des interventions sur feux l'eau est prise sur les bouches d'incendies au plus près du sinistre soit pompée dans le milieu naturel.

Le financement de ce programme par le département n'est pas encore acquis.

La consultation des entreprises aura lieu en septembre 2016 et les travaux débiteront au printemps 2017.

**DRAIN DE L'ÉGLISE DES TERRASSES** : La consultation des entreprises aura lieu dès que le financement sera acquis.

**TOILES DES CHAPELLES ET EGLISES** : 3 toiles installées dans les chapelles des Hières, des pénitents et dans l'église de La Grave doivent être restaurées. Les toiles ont été emportées pour effectuer leur restauration en atelier. Les restaurateurs sont Toshiro MATSUNAGA, Carol DESCOURS-POIRSON et CHASSITECH.

**VOIRIE ANNUELLE 2016** : le programme des travaux n'est pas arrêté.

## INFORMATIONS DIVERSES

### AMENAGEMENTS DE VILLAGES

Des dispositifs semi enterrés circulaires ont été installés pour remplacer les différents bacs à poubelles. Le service technique a fait la préparation des zones et la Communauté de Commune du Briançonnais a installé ces dispositifs. Ils sont en service depuis la mi-juin essayons de conserver de la propreté tout autour en évitant de laisser tomber déchets, emballages, bouts de verres...

Des tables, des bancs ont été installés dans différents secteurs de la commune.

### CIMETIERES

Le service technique entretient les allées et parties communes des cimetières mais n'intervient pas sur les tombes. En cette fin de printemps il est souhaitable que celles-ci soient entretenues par les familles afin de maintenir un véritable cachet à ces lieux de mémoire et de recueillement.



La municipalité envisage de refaire des columbariums. La réfection du mur du cimetière du Chazelet est également en projet.



## COMPOSTEURS

La Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition des usagers des composteurs individuels. 2 modèles sont proposés en bois (25 €) ou en plastique (20 €).



- Les composteurs seront remis contre une **convention** de mise à disposition signée ainsi que le **règlement de la participation**,
- Les composteurs seront normalement en stock (les 2 modèles) à la **fin du mois de juin, à la Régie OM**,
- Des campagnes de remise seront effectuées à compter de **la première semaine de Juillet** (si pas de retard de stock). Les premières dates seront diffusées dès qu'elles seront définies,
- En attendant, les usagers peuvent d'ores et déjà réserver un composteur en contactant la régie OM au **04 92 54 52 52**. De même, la Régie OM se tient à la disposition des usagers pour toute question relative à la pratique du compostage.
- Des composteurs en bois (mélèze local) de grande capacité peuvent également être mis à disposition des professionnels.



## REFUGE DE LA BUFFE



Etat des lieux



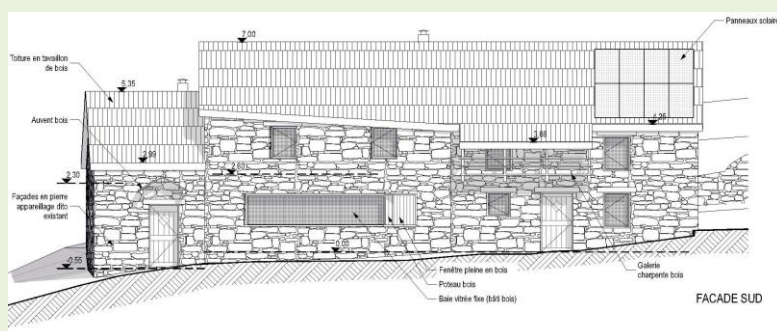
projet

M. Lavenant représentant de la société DLC POLYTE souhaite rénover les bâtiments communaux de la Buffe (acquis par la commune il y a une vingtaine d'années aux consorts Liothaud) afin d'exploiter un refuge de montagne.

Après discussions et avis du notaire, un bail à construction de 70 ans a été signé.

M. Lavenant fait réaliser les travaux d'aménagement et à l'issue de ces 70 années, le bâtiment revient à la commune.

Les travaux ont débuté en juin 2016.



## Les espèces invasives

### Menaces pour la biodiversité et pour notre santé

Les déplacements humains et les échanges à l'échelle mondiale ont pour conséquence l'introduction de nouvelles espèces végétales ou animales normalement absentes sur notre territoire. Qu'elles soient introduites volontairement (pour l'horticulture par exemple) ou involontairement (exemple d'introduction d'insectes dans des caissons en bois par le

transport de marchandises), ces espèces exotiques ont un devenir variable. Certaines n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles conditions environnementales alors que d'autres arrivent à s'implanter, se reproduire, se disperser et coloniser de nouveaux milieux et peuvent ainsi devenir envahissantes.

#### ✿ De multiples impacts environnementaux, économiques et sanitaires

Les **espèces exotiques envahissantes** (ou espèces invasives) sont considérées comme la deuxième cause d'extinction des espèces au niveau mondial, juste après la destruction de l'habitat. Elle **entraîne une importante perte de biodiversité**.

Elles entrent en compétition (pour l'occupation de l'espace ou la ressource en nourriture) avec les espèces locales et peuvent être de véritables prédateurs pour ces dernières. Elles sont souvent plus compétitrices et arrivent ainsi à supplanter les espèces locales, causant ainsi leur diminution voir leur disparition.

Les espèces exotiques envahissantes sont également **un problème de santé public**, certaines de ces espèces véhiculent des maladies (exemple du moustique-tigre vecteur potentiel de la dengue) ou peuvent provoquer des allergies ou brûlures importantes (exemples de l'ambroisie et de la berce du Caucase). Elles ont un très coût important en terme de santé public : 13 186 258 euros en 2014 en Rhône-Alpes.

Les conséquences économiques sont nombreuses et liées à leurs impacts sur la santé humaine mais aussi sur les récoltes (dégâts de la mouche à fruits sur cultures fruitières par exemple) ou encore les infrastructures (dégradation des routes, berges,...) ainsi qu'à la mise en œuvre de plans de lutte contre la propagation de ces espèces invasives.

#### ✿ Penchons-nous sur le cas des espèces végétales invasives de l'Oisans et Haute-Romanche

Sur l'ensemble de l'Oisans, de nombreuses espèces végétales invasives ont déjà été recensées. Plusieurs espèces sont présentes en Hautes-Romanche sur la Grave, Villar d'Arène jusqu'au Lautaret : **ambroisie, berce du Caucase, buddleia de David...** Les secteurs les plus concernés sont le long de la Romanche, le long des cours d'eau, sur des terrains récemment remaniés, en milieux agricoles ou dans des jardins privés.

#### Comment lutter contre ces espèces invasives ?

La lutte contre les espèces invasives concerne tous les habitants de notre territoire.

Sur l'ensemble du territoire, il est primordial d'être attentif à la présence ou à l'apparition de foyers de populations d'invasives afin de les éliminer au plus vite et éviter ainsi leur propagation.

Ouvrez l'œil et n'hésitez pas à contacter votre mairie ou l'animatrice Natura 2000 si vous repérez ces espèces sur vos territoires !

La lutte contre les espèces invasives est une priorité du contrat de rivière de la Romanche. Différentes actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs et élus du territoire sont menées et visent à sensibiliser et communiquer sur ces espèces, préciser les espèces présentes à l'échelle du bassin versant, définir des méthodes de lutte et réaliser des travaux d'élimination ou de prévention.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Lucille Delacour, animatrice du Contrat de Rivière à la Communauté de Communes de l'Oisans - 04.76.11.01.09 ou l.delacour@ccoisans.fr

## Zoom sur deux espèces problématiques

### L'Ambroisie à feuille d'armoise – *Ambrosia artemisiifolia*



Originaires d'Amérique du Nord et apparues en France en 1863, les grands travaux d'aménagement du territoire ont contribué à son expansion dès les années 50. A l'heure actuelle, elle est notamment bien implantée en PACA et en Rhône-Alpes. Les graines d'ambroisie peuvent en effet être entraînées par l'eau et elles collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des souliers, les pneus des camions et tracteurs, et

tous les engins qui travaillent le sol.

Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des **réactions allergiques** (rhinite, conjonctivite, asthme...) : **6 à 12 % de la population y est sensible !** Ces allergies commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

La lutte contre cette espèce invasive repose :

- d'une part sur de la prévention (vérifier la provenance de terres apportées et ne pas laisser des terrains nus ou en friche suite à des travaux),

- et d'autre part sur de la lutte curative : par arrachage, fauchage ou tonte avant la floraison (qui débute en juillet). La plante peut alors être compostée (sous réserve d'absence de graines) ou être déposée en déchetterie dans des sacs hermétiques pour qu'elle soit incinérée.

A chaque étape de son cycle de vie, il convient donc de manipuler la plante avec des gants et de prendre en compte le risque d'émission de grains de pollen mais également la possibilité de dispersion de semences lors de la manipulation des pieds.

Pour plus d'infos : <http://www.ambrosie.info/>



### La Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*



Cette plante herbacée très robuste a été introduite dans nos jardins pour ses belles fleurs blanches en ombelles. Mais ne vous y fiez pas ! Sa sève contient une toxine qui réagit au soleil et qui **provoque des inflammations et des brûlures !**

Cette espèce très compétitive se trouve dans les jardins ou sur les bords des cours d'eau et fossés. Elle reste cependant plutôt rare et localisée. On la trouve ici dans certains jardins privés.

Cette plante peut être arrachée ou fauchée selon la taille de la population avant la fructification en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter un contact avec la plante.